



## COMMUNE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 mars 2016

L'an deux mil seize

Le : 14 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : Le 7 mars 2016

Nombre de conseillers :       - en exercice     : 27  
                                      - présents         : 26  
                                      - votants         : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEMASSON - Valérie LIEPPE de CAYEUX - Pierre PERAN – Isabelle KOUASSI - Patrick BAGUE - Anne NAIL – Jérôme BRIZARD - Thérèse BARILLERE – Daniel COUTANT - Michel GOAN – Pascale DESTRUMELLE – Jacques LAMAZIERE – Solange LAGARDE BELKADI - Dominique NAUD - Jacques EZEQUEL – Martine POTIER - Françoise BENOIT GUINE - Pierre LABEEUW – Pierre CORRE - Cécile BERNELAS - Fabien GUERIZEC - Sylvie GOUJON – Antony BOUCARD – Élise GROS – Virginie JOUBERT - Damien HUMEAU

Gwénola DESMAS avait donné procuration à Antony BOUCARD.

Fabien GUERIZEC a été élu secrétaire de séance.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**2016/016 - Élection du secrétaire de séance**

**2016/017 - Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2016**

**2016/018 – Information sur le projet de transfert du marché d'Intérêt National (MIN) porté par Nantes Métropole**

**2016/019 - Réalisation de logements sociaux en centre bourg et au Pressoir : choix d'un bailleur social**

**2016/020 - Réalisation d'une Maison des Jeunes et ses équipements connexes associés – demande de subvention auprès du FSIPL (Fonds de soutien aux investissements publics locaux)**

**2016/021 - Finances Locales : Approbation du Compte de Gestion 2015 - régularisations Budget Principal**

**2016/022 - Finances Locales : Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Principal**

**2016/023 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2015 du Budget Principal**

**2016/024 - Budget Primitif 2016**

**2016/025 – Rattachement de dépenses à une opération d'investissement**

**2016/026 – Conseil de la Vie Locale : composition**

**2016/027 – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs**

## 2016/016 - Élection du secrétaire de séance

### Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'enquiert de la désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Fabien GUERIZEC propose sa candidature comme secrétaire.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance
- **Élit** M. Fabien GUERIZEC comme secrétaire de séance.

## 2016/017 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2016

### Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'approuver le procès-verbal des débats du précédent Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour / 5 voix contre : Elise GROS, Antony BOUCARD, Virginie JOUBERT, Damien HUMEAU, Gwénola DESMAS)**

- **Approuve** avec remarques le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016

## 2016/018 – Information sur le projet de transfert du marché d'Intérêt National (MIN) porté par Nantes Métropole

### Rapporteur : Monsieur le Maire

Implanté sur 20 hectares, le marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes doit être transféré sur le parc d'activités Océane Nord sur la commune de Rezé.

Plusieurs enjeux ont été identifiés au travers de ce transfert. Au-delà de conserver ce service public sur son territoire, avec une dimension emploi importante, il s'agit pour la métropole de proposer aux opérateurs du MIN un équipement moderne pour répondre aux défis économiques et aux enjeux de la logistique urbaine du 21<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit donc d'une véritable opportunité pour susciter une nouvelle dynamique de la filière agroalimentaire, en contribuant au rééquilibrage actif/emploi du Sud Loire. Enfin, la dimension environnementale du futur MIN doit, à travers sa conception, intégrer les défis de la transition énergétique : à ce titre notamment, le déploiement d'une centrale photovoltaïque est envisagé (potentiel de 40 000 m<sup>2</sup> environ).

Un programme de travaux de construction a été adopté par Nantes Métropole pour une surface au sol de 48 000 m<sup>2</sup> de bâtiments clos et couverts, et ce sur 16,1 hectares initialement. L'attrait de ce futur équipement auprès des entreprises a obligé à porter à 19,4

ha la surface de son assiette d'implantation.

L'opération du transfert du MIN a été confiée à un mandataire, en l'occurrence la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 123 520 000 € HT.

Une concertation préalable au dépôt du permis de construire est organisée de mars à mi-avril 2016 en mairie de Rezé ainsi qu'au siège de Nantes Métropole afin de présenter les caractéristiques et objectifs du projet.

Le démarrage des travaux de construction du futur équipement est attendu pour début 2017, pour une livraison et l'organisation des opérations de déménagement courant 2nd semestre 2018.

Les espaces ainsi libérés sur l'Île de Nantes au cœur de Nantes Métropole auront vocation à la réalisation de logements, de bureaux et d'équipements publics.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Prend acte** du projet de transfert du Marché d'Intérêt National (MIN) porté par Nantes Métropole.

#### **2016/019 - Réalisation de logements sociaux en centre bourg et au Pressoir : choix d'un bailleur social**

**Rapporteurs : Madame Valérie LIEPPE de CAYEUX, Monsieur Jérôme BRIZARD**

Lors de sa séance du 14 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'engagement d'une opération de construction de logements sociaux et d'urgence sur les secteurs du centre bourg et du Pressoir, et a autorisé le Maire à lancer une procédure visant le choix d'un opérateur social pour l'accompagner dans cette démarche.

Dans ce but, un cahier des charges a été envoyé aux quatre bailleurs sociaux déjà implantés sur le territoire communal : Harmonie Habitat, Habitat 44, Aiguillon Construction et Atlantique Habitations. A l'issue du délai fixé, deux offres ont été remises.

Après analyse, les deux bailleurs sociaux ont été invités à détailler leur offre lors d'une audition qui a eu lieu le 28 janvier 2016.

A l'issue, il ressort que l'offre d'Aiguillon Construction est la plus en adéquation avec les attentes de la collectivité, notamment sur les points suivants :

- approche architecturale intégrant les objectifs en terme de conservation et de valorisation du bâti ancien
- valorisation du foncier
- détail du nombre de logements créés : adéquation avec le programme envisagé
- qualité des engagements en terme d'objectifs sociaux et environnementaux (mixité sociale, recours à des financements variés, conception qualitative des logements pour diminuer les coûts d'utilisation et de fonctionnement, qualité environnementale

et sanitaire de l'aménagement).

Vu l'avis de la Commission mixte Solidarités / Urbanisme en date du 24 février 2016.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Retient** le bailleur social Aiguillon Construction pour réaliser l'opération de construction de logements d'urgence et logements sociaux en centre-bourg et sur le secteur du Pressoir
- **Autorise** M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2016/020 - Réalisation d'une Maison des Jeunes et ses équipements connexes associés – demande de subvention auprès du FSIPL (Fonds de soutien aux investissements publics locaux)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé que lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2016, le Conseil municipal a validé le programme concernant la réalisation d'une Maison des Jeunes sur le site du Parc de Grand Lieu, cadre futur à l'expression d'une politique jeunesse revue au regard des enjeux identifiés conjointement avec les jeunes aignanais.

Outre une définition des besoins en espaces et fonctionnalités attendus, ce projet de construction d'architecture contemporaine et innovante devra également viser l'objectif bâtiment dit BEPOS assurant une faible consommation énergétique. Les besoins en terme de locaux ont été identifiés, représentant une surface de 250 m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent 150 m<sup>2</sup> pour les extérieurs.

L'implantation sur le site du Parc de Grand Lieu a été retenue tenant compte de la cohérence avec la présence de l'ensemble des équipements de loisirs déjà présents et à venir.

Ce projet s'accompagne également de la réalisation d'équipements connexes, et en particulier le « citypark », structure ludique permettant la pratique de plusieurs disciplines sportives en un seul espace. La convivialité de ce lieu permettra de répondre aux sollicitations des jeunes de la commune qui recherchent à la fois la détente, l'activité sportive et la rencontre, et assurera une complémentarité avec le projet de construction d'une nouvelle Maison des Jeunes.

La procédure de consultation visant à désigner la maîtrise d'œuvre de cette opération globale a été lancée il y a quelques jours, le choix étant envisagé en commission achats courant avril prochain.

Le calendrier prévisionnel est établi de la manière suivante :

- Études de maîtrise d'œuvre avril à novembre 2016
- Signature des marchés de travaux en décembre 2016 pour la Maison des Jeunes ; au printemps 2017 pour les équipements connexes ;
- Démarrage des travaux en février 2017 pour la Maison des Jeunes ; à l'été 2017 pour les équipements connexes
- Livraison globale du projet en fin d'année 2017

Son coût est estimé à 558 931 € HT, réparti de la manière suivante :

- Études de maîtrise d'œuvre : 72 641 € HT
- Réalisation d'une Maison des Jeunes : 406 290 € HT
- Réalisation des équipements connexes : 80 000 € HT.

Ces réalisations étant éligibles à des dispositifs de subvention déjà identifiés, des contacts ont été pris d'une part avec le député de la circonscription, M. Dominique Raimbourg (ce qui a d'ores et déjà permis d'obtenir la somme de 25 000 €) mais aussi avec la CAF de Loire Atlantique.

En outre, l'État a lancé tout récemment un appel à projet dans le cadre d'un nouveau fonds, le FSIPL (fonds de soutien aux investissements publics locaux), pour lequel une subvention au taux maximum va être sollicitée. Le projet répond en effet pleinement à l'axe de priorité F, qui entend appuyer les équipements nécessaires aux évolutions démographiques (en rappelant que l'espace jeunes actuel, conçu dans les années 1980 pour une population de l'ordre de 2 500 habitants, ne répond plus aux normes et conditions d'accueil attendues).

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse de la répartition attendue sur le financement de cette opération :

Montant total de l'opération (en € HT)	Réserve Parlementaire (D. Raimbourg)	CAF Loire-Atlantique	FSIPL	Autofinancement communal
558 931 €	25 000 €	160 000 €	262 145 €	111 786 €

Vu l'avis de la Commission Budget du 3 mars 2016,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** M. le Maire à solliciter les subventions au taux maximum se rapportant au projet de réalisation d'une Maison des Jeunes et de ses équipements connexes associés ;
- **Autorise** M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 2016/021 - Finances Locales : Approbation du Compte de Gestion 2015 - régularisations Budget Principal

**Rapporteurs : Monsieur le Maire / M. Daniel COUTANT**

Il est rappelé que le Compte de Gestion est établi par le comptable du Trésor Public parallèlement au Compte Administratif réalisé par le Maire.

Le Conseil municipal est invité à constater, pour la comptabilité communale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Pour l'exercice 2015, le résultat de clôture cumulé est le suivant :

- En section de fonctionnement 1 452 104.24 €
- En section d'investissement -879 363.01 €

Soit un excédent global de clôture de 572 741.23 €.

Sachant que les résultats du Compte de Gestion 2015 sont conformes à ceux du Compte Administratif 2015.

Par ailleurs, afin de régulariser un encaissement pour l'acquisition du tracteur J. Deere (achat en 1993 : 24 300.75 € TTC au compte 2182 / cession en 2014 au compte 2188) (N° inventaire 93/09999), le Trésor Public est invité à comptabiliser les écritures suivantes en opérations d'ordre non budgétaires :  
D2188/C2182 = 24 300.75 €

Afin de régulariser un encaissement tardif de TVA sur le centre commercial (vente en 2012 : 1 115 000 € HT et encaissement de TVA en 2013 à 19.6% = 218 540 €) et solder définitivement cette opération, le Trésor Public est invité à comptabiliser les écritures suivantes en opérations d'ordre non budgétaire :

D1068/C192 = 218 540 €  
D2313/C1021 = 218 540 €  
D2313/C778 = 472 € (émis de titre pour ce montant)

Vu l'avis de la Commission Budget en date du 3 mars 2016,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : Antony BOUCARD, Elise GROS, Damien HUMEAU, Virginie JOUBERT) :**

- **Arrête** les résultats du Compte de Gestion 2015 du budget communal,
- **Approuve** le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal,
- **Demande** une régularisation sur l'actif.

**2016/022 - Finances Locales : Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Principal**

**Rapporteurs : Mme Valérie LIEPPE de CAYEUX / M. Daniel COUTANT**

Chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet, le Compte Administratif de l'année écoulée doit être présenté au Conseil municipal.

Le Compte Administratif constitue le relevé des opérations financières réalisées au cours de l'année et détermine le résultat de l'exercice.

En accord avec le Compte de Gestion 2015 du Trésor Public, le Compte Administratif de la Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu dressé par Monsieur le Maire se résume comme suit :

	CA 2015	DÉPENSES	RECETTES	Résultat de clôture de l'exercice cumulé
<b>RÉALISATIONS CUMULÉES DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	<b>5 080 998.92</b>	<b>6 533 103.16</b>	1 452 104.24
	Section d'investissement	<b>3 772 337.15</b>	<b>2 892 974.14</b>	-879 363.01

## RESTES A RÉALISER :

En fonctionnement : 0 €

En investissement :

Dépenses : 87 558.32 €

Recettes : 248 509.46 €

Vu l'avis de la Commission Budget du 3 mars 2016,

**(Monsieur le Maire absent ne prenant pas part au vote)**

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions : Antony BOUCARD, Elise GROS, Damien HUMEAU, Virginie JOUBERT, Gwénola DESMAS) ::**

- **Donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2015 et de la sincérité des restes à réaliser.
- **Approuve** en conséquence le Compte Administratif 2015 du budget de la Commune ainsi arrêté, sur la base des résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2016/023 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2015 du Budget Principal**

**Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Daniel COUTANT**

Rappel des résultats de clôture du CA 2015 :

	Résultats de clôture cumulés	
Fonctionnement	1 452 104.24 €	(A)
Investissement	- 879 363.01 €	(B)

La section d'investissement présente un résultat de clôture de : - 879 363.01 **(B)**

Rappel des restes à réaliser en investissement 2015 :

Restes à réaliser Dépenses : 87 558.32 € **(C)**

Restes à réaliser Recettes : 248 509.46 € **(D)**

Le solde des restes à réaliser 2015 présente un excédent de : **160 951.14 € (E=D-C)**

Le solde global de résultat d'investissement à couvrir s'élève donc à - 718 411.87€ **(F=B+E)**

Il est donc proposé de reprendre ces résultats et d'affecter l'excédent de résultat de fonctionnement (A) comme suit :

En recettes d'investissement,

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 718 411.87 € **(F)**

En recettes de fonctionnement

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 733 692.37 € **(G= A-F)**



En dépenses d'investissement  
Article 001 « Résultat d'investissement reporté » : - 879 363.01 € (B)

Vu l'avis de la Commission Budget du 3 mars 2016,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions : Antony BOUCARD, Elise GROS, Damien HUMEAU, Virginie JOUBERT, Gwénola DESMAS) :**

- **Approuve** la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2015 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

## 2016/024 – Budget Primitif 2016

### **Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Daniel COUTANT**

Comme chaque année, le Conseil municipal doit examiner et délibérer sur le projet de Budget. Le projet de Budget Primitif Commune 2016 proposé au vote de l'assemblée a été établi dans le respect des principes et orientations évoqués lors du débat d'orientations budgétaires (D.O.B) tenu en séance du 1<sup>er</sup> février 2016 et au regard du maintien des taux communaux des trois taxes (TH, TF et TFNB) voté lors de cette séance.

Le projet de budget 2016 intègre donc bien toutes les volontés municipales et les données financières suivantes :

- Évolutions maîtrisées des dépenses réelles de fonctionnement, en particulier celles des charges à caractère général en baisse (011) par rapport au BP2015.
- Les charges de personnel (012) augmentent en proportion du fait principalement des évolutions de carrières, et des hausses de cotisations.
- Stagnation des recettes de fonctionnement (impôts et fiscalité directe locale),
- Fléchissement des dotations extérieures.

Donc globalement une position de vigilance, maintenue et renforcée dans l'exécution du budget.

Les projets d'investissement représentent 1.965.000 € (hors RAR):

- La 3<sup>ème</sup> phase des travaux du groupe scolaire (Entrée, sécurisation des cheminements et des accès),
- La poursuite des travaux de changement des menuiseries subventionnés par le PGS pour la partie ancienne du Restaurant Scolaire,
- Les travaux de la salle polyvalente,
- Le lancement des études de Maîtrise d'œuvre de la Maison des Jeunes,
- Équipement et travaux divers d'entretiens et de réparations sur les bâtiments,
- Équipement informatique de la Mairie (logiciel),
- Mise en œuvre du Contrat Nature, et des premières actions du Projet Rives de GrandLieu,
- Aménagements divers (petits patrimoines, continuités piétonnes),
- Mise en œuvre de l'Ad'AP,
- Mise en œuvre d'actions de l'A21,
- ...

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du projet de budget primitif 2016 :

Fonctionnement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	6 590 022,37 €			6 590 022,37 €
Recettes	5 856 330,00 €		733 692,37 €	6 590 022,37 €
Investissement	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	2 164 011,37 €	87 558,32 €	879 363,01 €	3 130 932,70 €
Recettes	2 882 423,24 €	248 509,46 €		3 130 932,70 €

Vu l'avis de la Commission Budget du 3 mars 2016,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour / 5 voix contre : Antony BOUCARD, Elise GROS, Damien HUMEAU, Virginie JOUBERT, Gwénola DESMAS) :**

- **Approuve** le Budget Primitif 2016 du budget principal de la Commune, par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- **Autorise** M. le Maire à engager les dépenses et les recettes, et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### 2016/025 – Rattachement de dépenses à une opération d'investissement

##### **Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Daniel COUTANT**

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Pour une meilleure lisibilité comptable, il est proposé de retracer dans l'opération 137 figurant au budget communal les travaux intervenant dans l'accroissement du patrimoine communal et constituant de la sorte une dépense d'investissement.

Dépenses pouvant potentiellement intégrer cette opération :

Service	Nature de la dépense	Total
Ateliers municipaux	consolidation de portail	500,00 €
	création de deuxième bureau	1 600,00 €
Divers bâtiments	aménagement cloison locaux Domus	500,00 €
École élémentaire	disposition coupe-feu local rangement	500,00 €
Espace vie locale	création main courante le long des gradins	900,00 €
Espaces verts	création aménagement paysagers	5 000,00 €
	création massif champ de foire	5 000,00 €
	accompagnements paysagers connexes	5 000,00 €
	Planche Miraud	
<b>Total général</b>		<b>19 000,00 €</b>

Les dépenses destinées à mener à bien ces aménagements et constructions ci-dessus désignées seront imputées en investissement.

Vu l'avis de la Commission Budget du 3 mars 2016,

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Acte** le rattachement par nature des travaux énumérés en dépenses d'investissement et porte les dépenses y afférentes sur l'opération 137.

#### **2016/026 - Conseil de la Vie Locale : composition**

**Rapporteurs : Monsieur le Maire, Madame Anne NAIL**

L'Espace Vie Locale est un lieu où les acteurs de la vie locale peuvent exprimer leur volonté de réaliser des animations socio-culturelles et sportives, et/ou travailler collectivement à mettre en œuvre la solidarité inter-associative.

La collectivité a souhaité créer une instance participative d'échange et de concertation dénommée « Conseil de la Vie Locale », visant à développer et fédérer la vie associative locale, et optimiser le fonctionnement des équipements. Les objectifs de cette instance sont déclinés dans le règlement intérieur approuvé en Conseil municipal du 7 décembre 2015.

Il a été décidé que le Conseil de la Vie Locale s'articule autour de deux collèges, dont les membres sont désignés pour deux ans : le collège des membres associatifs (sur la base d'un appel à candidatures) et le collège des élus (issu des commissions Vie Associative et Sport et Animation du Territoire, ainsi que des élus chargés du Développement Durable, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Solidarité).

Afin de constituer le collège des membres associatifs, il a été fait appel à candidatures au sein des associations culturelles sportives, sociales et scolaires de la Commune, selon les critères définis dans le règlement intérieur.

Après examen des candidatures, la composition du collège des membres associatifs est la suivante :

Mme Martine LEBASTARD (AOPA)  
Mme Lydie GONTIER (LES LOCAUX MOTIV')  
M. Albert TOURNEUR (AFR)  
M. Antony BOUCARD (SUR LES PAS D'AMANI)  
Mme Fara ORILLARD (ANKADIBE)

La composition du collège associatif pouvant aller jusqu'à 9 membres, des candidatures supplémentaires pourront être examinées en commission.

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la composition du Conseil de la Vie Locale telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** M. le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.